

Commune de Saint Vallier de Thiey
ARRETE D'AUTORISATION D'INHUMATION

Arrêté n° 2024/008

Le Maire de SAINT-VALLIER-DE-THIEY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles R.2213-31 à R 2213-33,

Vu la délibération n° 9 du 11 décembre 2008 portant sur le règlement des cimetières de la commune de Saint Vallier de Thiey,

Vu la demande d'autorisation d'inhumation présentée le 23 janvier 2024 par les Pompes Funèbres Maison ROBLOT

Et tendant à obtenir, en sa qualité de mandataire du défunt, l'inhumation de Madame Louise JUDCY épouse GRENIER née le 27 avril 1922 et décédée le 20 janvier 2024, au cimetière Sainte Anne – concession n° 40

ARRETE

Article 1 : Les Pompes Funèbres de la Maison ROBLOT exerçant à Cannes (Alpes-Maritimes) au 221 Avenue de Grasse sont autorisées à faire procéder, à l'inhumation de Madame Louise JUDCY épouse GRENIER dans la concession n° 40.

Article 2 : L'inhumation aura lieu le vendredi 26 janvier à 16 heures en présence de Monsieur Ahmed MAZOUNI, policier rural de la commune de Saint Vallier de Thiey, chargé de veiller au respect de la réglementation en vigueur durant l'ensemble des opérations d'inhumation. Un procès-verbal sera dressé à l'issue de ses constatations.

Fait à Saint Vallier de Thiey, le 24 janvier 2024.

Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Christelle MANUGUERRA

